



## "vice caché" à la suite de la vente de mon véhicule à 1particulie

Par **carhuflo**, le **25/03/2009** à **15:44**

Bonjour,

J'ai mis en vente mon véhicule.

Pour proceder a sa vente j'ai effectue le contrôle technique ou il était mentionné une déformation du bas volet et un suintement moteur, d'après le garagiste tout était conforme.

Aucune contre visite nécessaire.

Une personne interessée par mon véhicule viens le voir.

Nous tombons sur un prix de 7100 euros; Mon véhicule a 94 000 kms et est de 2003.

Je lui précise qu'il y a une fuite moteur mais comme me l'a dit le garagiste rien d'alarmant. Il

l'essaye sur une distance de 10 kms environ et ne remarque rien.

Il hésite et me demande s'il peut vérifier d'ou la fuite provient.

Je démonte le carter et lui donne une torche afin qu'il puisse vérifier. Il appelle ensuite quelqu'un et m'informe qu'il l'a prend.

4 jours plus tars il m'appelle m'informant que mon véhicule et au garage qu'il y a un problème de direction et que le turbo est mort Montant de la facture 2600 euros.

Je suis très surprise car j'avais confiance en mon véhicule.

Je suis étonnée de ce qu'il me déclare et me demande comment cela est possible puisque pour ma part je n'ai jamais rien remarqué;

N'étant pas chez moi au moment des faits, je me trouvais sur mon lieu de vacances, ce monsieur me contacte par téléphone et me dit qu'il fait les démarches auprès d'un expert pour vice caché, q'il arrete tout si je reprend le véhicule.

De retour une semaine plus tard j'invite ce monsieur afin d'essayer de regler ce probleme. Je lui dit que lorsque je lui ai vendu ce véhicule il n'y avait aucun problème.

Prenant en considération ses craintes et ne désirant pas m'engager dans une procédure interminable, je lui propose de faire baisser la facture (je peux bénéficier de 30% sur les pièces et la main d'oeuvre) et d'en regler la moitié.

Il refuse catégoriquement et désire que je lui reprenne le véhicule lui paye la carte grise ainsi que les frais de gardiennage puisqu'il l'a mise au garage.

Je lui est répondu que je ne le souhaitais pas.

Je ne sais ce qu'il a pu faire pendant ces 4 jours avec ce véhicule pour ma part ce véhicule était correct sans aucun vice caché.

Il m'est inconcevable de croire qu'il y a 2600 euros de réparation et que je ne me suis aperçu de rien.

Une procédure est donc en route j'aimerais savoir ce qu'il peut arriver? Je vous remercie d'avance pour vos conseils et vos informations. Cordialem

Par razor2, le 25/03/2009 à 19:14

Bonjour, ce qu'il peut arriver? Et bien il va vous assigner devant le Tribunal D'Instance pour vices cachés. Mais avant celà, il devra faire une expertise à laquelle vous devrez être conviée en LRAR afin que vous puissiez vous y rendre ou vous y faire représenter...

Si cette expertise conclue à un vice cachée, vous devrez en faire une à votre tour avec un expert mandaté à vos frais ou à ceux de votre assurance si vous bénéficiez de la protection juridique dans votre contrat. Si les vices sont avérés, le Tribunal pourra vous condamner à lui rembourser le prix d'achat de la voiture ainsi que tous les frais engagés: carte grise, expertise, frais d'avocat éventuels...

C'est une procédure longue, qui peut prendre des années...

Alors à ce stade là, attendez de voir ce que va faire votre acheteur et si il va en effet faire expertiser la voiture...